

RESPONSABILITE CIVILE > ATTESTATION D'ASSURANCE

période de validité: 01/01/2015 au 31/12/2015

> Assuré: MUAH

: 9oiloq <

72000 LE MANS AVENUE OLIVIER MESSIAEN

Sociétaire n° 165639 S

Echéance annuelle : 1 or janvier ASA DOMMAGES CAUSÉS A AUTRUI N° 01

Au titre de la police ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la

risques d'Incendie, d'Explosion, de Dégâts des Eaux et Bris des Glaces. qu'envers les propriétaires des locaux utilisés temporairement par l'assuré pour ses activités, pour les Cette assurance s'applique tant pour les dommages corporels et/ou matériels causés aux tiers en général,

> Montant des garanties :

responsabilité civile de son assuré.

Défense et recours : ₹ 000 91 Locaux occasionnels d'activité: 300 000 € dont dommages matériels: 3 000 000 € Tous dommages confondus: 9 000 001 9

Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances. garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat. clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve des

Niort, le 13 décembre 2014



